



© L. Jacob - PNR Grands Causses

Concours général agricole des prairies fleuries

Les «prairies fleuries», des parcelles à haute valeur ajoutée et une place de choix dans les systèmes fourragers

Chaque année au Salon de l'Agriculture à Paris, la finale du Concours général agricole des prairies fleuries récompense des prairies permanentes de grande valeur agro-écologique, pleinement intégrées dans les systèmes fourragers d'exploitations d'élevage de toute la France. Après avoir suivi sur le terrain le jury du concours 2017 en Aveyron (GTI n°172), abordons le sujet sous ses aspects agronomique et fourrager, avec pour guides un conseiller et des agriculteurs qui «en connaissent un brin».

En Aveyron, c'est jusqu'à présent le Parc naturel régional des grands Causses qui a été le principal organisateur du Concours général agricole des prairies fleuries. Pour l'édition 2017, le concours se passait en vallée du Lot et de la Serre (communes de Campagnac, Saint-Laurent d'Olt...), avec, comme à l'habitude, huit exploitations en lice et autant de prairies présentées au jury. Après la visite des parcelles (31 mai et 1^{er} juin), le jury a délibéré et désigné trois lauréats.

Zoom sur les lauréats du concours 2017

Traditionnellement, le Parc des Grands Causses organise la remise des prix du Concours des prairies fleuries durant l'automne. Pour l'édition 2017, ce fut le 28 octobre à Saint-Laurent l'Olt.

► Trois prix décernés

- Le premier prix d'excellence agro-écologique (distinction officielle du concours) a été remis au Gaec des Tuilières (exploitation ovine laitière à Saint-Laurent d'Olt), pour sa prairie «La Resse», désignant ainsi cette exploitation

pour défendre les couleurs de l'Aveyron à la finale du Concours Général Agricole de Paris 2018, dans la catégorie «prairie de fauche et pâturage en plaine ou piémont moyen».

- Le prix «Coup de cœur» du jury a été décerné à William Lafon, éleveur bovin viande à Saint-Laurent d'Olt, pour sa prairie «Le pré de Gazagnes».

- Le prix «Patrimoine» du jury a été attribué à Freddy Solignac, éleveur bovin viande à Saint-Laurent d'Olt, pour sa prairie «La Rivière».



Le 28 octobre 2017 avait lieu à Saint-Laurent d'Olt la remise des prix du Concours général agricole des prairies fleuries organisé par le Parc des Grands Causses. Le premier prix Excellence agro-écologique est revenu à Nicolas Fayet, du Gaec des Tuilières (2^{ème}, en haut à droite). © L. Jacob - PNR Grands Causses

► **Des agriculteurs très conscients des enjeux «biodiversité» et «patrimoine»**

Laure Jacob, chargée de l'organisation du Concours au PNR Grands Causses, souligne que l'édition 2017 a vu concourir des agriculteurs très conscients du rôle qu'ils peuvent jouer - à travers la gestion de leurs surfaces - en faveur de la biodiversité, sur la flore bien sûr, mais aussi sur la faune (petits animaux, insectes...). Tous ont montré leur sensibilité vis-à-vis du maintien des éléments naturels du paysage (tels que points d'eau, haies, vieux arbres...), ainsi que pour la préservation du petit patrimoine bâti (murets, constructions diverses...).

Regard de Benoit Delmas, l'expert agronomie du jury du concours

Conseiller agronomie - fourrage à la Chambre d'agriculture, Benoit Delmas est depuis de nombreuses années membre du jury pour le concours des prairies fleuries en Aveyron. Avec le temps, son regard sur ces prairies s'est affiné, et sa conviction pour leur intérêt ne fait plus de doute.

- *Benoit Delmas, sur le département, que représentent les prairies permanentes (dont les prairies fleuries font partie) par rapport à la SAU ?*

B.D. : «En Aveyron, à peu près 50% de la SAU est occupée par

des surfaces toujours en herbe, catégorie où les prairies permanentes sont dominantes. Les «PP», ce sont donc des dizaines et des dizaines de milliers d'hectares...»

- *En tant qu'agronome du jury, quels critères auscultez-vous sur les parcelles visitées ?*

B.D. : « Les parcelles sont éva-

luées sur leur équilibre écologique et agronomique. L'agronome est chargé d'examiner une série d'éléments :

- le potentiel quantitatif de la parcelle (productivité - rendement),
- la valeur alimentaire du fourrage, notamment à travers la proportion de légumineuses, à travers aussi la capacité de report sur pied qui détermine le maintien de la production au cours d'une saison (critère très lié aux espèces présentes),

- l'appétence de la végétation, sa qualité diététique : on recherche sur ce point les plantes riches en composés aromatiques, et les plantes à tanins comme la chicorée, le lotier, le plantain (qui ont, entre autres, des vertus anti-parasitaires),

- la souplesse d'exploitation, qui dépend de la précocité - tardivité de la végétation et de ses aptitudes à se renouveler dans le temps,

- l'accès à l'eau : ce point est aussi observé, car il fait partie de la qualité globale de l'alimentation...»

- *Les agriculteurs qui présentent une prairie au concours sont interrogés en détail sur leurs pratiques «sol - troupeau». Qu'est-ce qu'il en ressort ?*

B.D. : « Il ressort que ces prairies



William Lafon (en vignette) a reçu le prix «Coup de cœur» du jury pour une prairie de coteau située en bordure de causse (voir aussi photo en page 14), aux conditions de sol un peu hétérogènes (présence d'un suintement en pied de falaise), et qui présente de ce fait une belle diversité de végétation. Le cliché montre une zone où cette prairie est très fournie en légumineuses diverses (trèfles, sainfoin et autres...). © L. Jacob - PNR Grands Causses

jouent vraiment un rôle important dans le système d'exploitation. Ce sont des parcelles qui comptent aux yeux des éleveurs, et dont la production entre le plus souvent dans l'alimentation d'animaux à forts besoins... Ces surfaces ont du potentiel, aussi bien en termes quantitatifs que qualitatifs.»

- La production d'une prairie permanente peut-elle égaler celle d'une prairie temporaire ?

B.D. : « Oui, c'est tout à fait possible, en quantité comme en qualité. De plus, des «PP» telles que les prairies fleuries visitées lors du concours possèdent une diversité d'espèces végétales inégalée en prairie temporaire. Cette richesse est source de valeur alimentaire et diététique, d'adaptation aux conditions pédo-climatiques micro-locales, de régularité de production, de résistance aux aléas climatiques, de maintien de la production au cours de la saison... Attention toutefois, les prairies permanentes occupent parfois des zones où les terrains ne sont pas au meilleur potentiel (endroits non mécanisables, sols pauvres...), avec une production qui sera évidemment en conséquence.»

- On comprend bien que les «prairies fleuries» doivent beaucoup à l'expression de la biodiversité naturelle, mais que doivent-elles au travail des agriculteurs ?

B.D. : «Elles leur doivent énormément ! Ce sont les savoir-faire et les pratiques des éleveurs qui font ces belles prairies : en terme de combinaison des modalités d'exploitation, on note une très bonne alternance entre fauche et pâture, et une gestion raisonnée du pâturage, sans sur-pâturage (source importante de dégradation de la flore) ; en terme de fertilisation, ces prairies reçoivent souvent un apport de fumier (systématique pour les prairies qui ont été gagnantes au concours). Le contrôle du pH est important aussi. S'il est trop bas, des apports d'amendement calcique (pas trop agressif) sont réalisés.

Bien conduites, ces parcelles peuvent se maintenir à l'équilibre pendant plusieurs décennies, en quantité et qualité, sans que l'on ait - comme l'exigent les prairies temporaires - à y revenir tous les quatre ans pour réimplanter...



Freddy Solignac a reçu le prix «Patrimoine» du jury pour une prairie située au bord du Lot, à l'histoire singulière : cette parcelle, inscrite depuis le 18^{ème} siècle dans le patrimoine familial, en était sortie pour un temps, mais l'éleveur l'a rachetée ! © L. Jacob - PNR Grands Causses



Freddy Solignac (à gauche) et Benoit Delmas, conseiller agronomie - fourrage à la Chambre d'agriculture. © L. Jacob - PNR Grands Causses



Les plantes riches en composés aromatiques (comme la sauge des prés, ci-dessus) et les plantes riches en tanins (lotier corniculé, sainfoin, plantain lancéolé) contribuent à la valeur alimentaire et diététique du fourrage. Elles améliorent l'équilibre sanitaire des animaux (minéraux, effet antiparasitaire) et influencent le goût des produits (viande, lait, fromage).

- Tout cela donne à voir les prairies naturelles d'un autre oeil...

B.D. : «En effet, et c'est bien l'un des enjeux du concours des prairies fleuries : médiatiser ces surfaces, montrer qu'elles peuvent avoir un réel potentiel et que les agriculteurs pressés d'attraper la charrue ont peut-être bien mieux à faire que de les retourner...»

- Dernière question, (un peu) provocatrice : l'avenir de la prairie est-il la prairie permanente ?

B.D. : «La réponse peut être provocatrice aussi ! Ce sera «oui» si l'on évalue la chose sous l'angle de la préservation du territoire, de la biodiversité, de l'environnement, mais «non» si la vision est commerciale, car les prairies fleuries ne nécessitent pas de semences, et pas d'intrants ou si peu... Ce qui est sûr, c'est que les prairies permanentes (type «prairies fleuries») constituent une sécurité pour l'avenir car elles ont une production régulière offrant une bonne résistance aux aléas climatiques. Et les lignes sont en train de bouger : des travaux actuels s'inspirent de ce que l'on voit dans les prairies permanentes pour faire évoluer les prairies temporaires, en y introduisant des espèces



nouvelles, comme la chicorée, le plantain, l'achillée millefeuille... La prairie temporaire de mélange a de beaux jours devant elle ! Pour revenir aux prairies fleuries, il faut être conscient aussi du «réservoir» génétique qu'elles représentent : la conservation de cette génétique est tout aussi importante que celle qui concerne les animaux...

Mireille Lafouge,
chargée de mission
communication technique
(Remerciements à Laure Jacob,
du PNR Grands Causses, pour la
fourniture d'informations
et de photos)

La couleur jaune d'or est portée par plusieurs espèces de légumineuses, pas toutes aussi connues que leurs «cousins» trèfles, luzerne ou sainfoin. Ici, la gesse des prés.

Focus sur le Gaec des Tuilières, gagnant du Concours des prairies fleuries 2017 en Aveyron

C'est «La Resse», une prairie permanente de 4,25 ha appartenant au Gaec des Tuilières, qui a reçu le prix d'excellence agro-écologique du Concours 2017 des prairies fleuries en Aveyron. Découvrons la place occupée par cette prairie dans le système sol-troupeau du Gaec, qui traite pour Roquefort quelques 300 brebis et compte, sur 64 ha de SAU, 60 ha de prairies, dont la moitié permanentes.

Incluse dans le zonage Natura 2000 de la Haute Vallée du Lot, La Resse fait partie des 30 ha de prairies permanentes de l'exploitation, qui compte aussi 30 ha de prairies temporaires et 4 ha de céréales. De son côté, le troupeau comprend 350 brebis (effectif moyen présent), avec des mises bas échelonnées du 20 novembre à début février et 310 brebis à la traite du 24 décembre à fin juillet. La production moyenne par brebis est de 210 à 220 litres de lait.

● Pré au bord de l'eau et passage à gué pour les brebis !

En prairie depuis plusieurs décennies (50 ans), «La Resse» est située au bord du Lot, à 500 m d'altitude. Le sol, sableux, est de type rougier à tendance acide. La parcelle est inondable, mais ressuante, et comporte de plus un fossé à ciel ouvert, construit de longue date (50 ans). Cet aménagement montre le soin que les agriculteurs ont pris depuis longtemps pour valoriser cette parcelle, et participe au développement d'une végétation de qualité.

Par ailleurs, comme l'accès nécessite un détour depuis les bâtiments situés de l'autre côté du Lot, les brebis, lorsqu'elles viennent pâturer à l'automne, traversent tout simplement la rivière à gué !



Visite du jury dans la parcelle «La Resse», le 31 mai 2017. L'exploitation est conduite par Jean-Louis et Maryse Fayet (M. Fayet ici à droite), avec l'appui de leur fils Nicolas (à gauche). Au centre, Emmanuelle Gazel, vice-présidente du Parc naturel régional des Grands Causses et présidente du jury du concours des prairies fleuries 2017. © L. Jacob - PNR Grands Causses

● Une prairie qui conjugue densité et diversité

Le jury qui a visité la parcelle fin

mai a observé une végétation alliant une belle densité de couvert et une grande diversité d'espèces.

Info de dernière minute :

«La Resse», premier prix au national !

Alors que le Salon international de l'agriculture de Paris va fermer ses portes, nous venons d'apprendre que la parcelle présentée par la famille Fayet au Concours général agricole a remporté le premier prix dans sa catégorie «prairie de fauche et pâturage en plaine ou piémont moyen». En pays d'Olt, il y a des prairies... en or ! (NDLR)





Parcelle «La Resse» (31 mai 2017) : un bel exemple de prairie fleurie «équilibrée» offrant une bonne diversité d'espèces, avec des légumineuses bien présentes (plusieurs espèces de trèfles, du lotier corniculé...), mais aussi de la sauge des prés, du gaillet, du plantain, des graminées, etc. Ce type de flore promet un foin ayant de bonnes valeurs «azote» et «énergie» et une bonne qualité diététique . © L. Jacob - PNR Grands Causses

Entre graminées, légumineuses - bien présentes et diversifiées - et autres dicotylédones, le botaniste du jury (François Prudhomme) a identifié 46 espèces de plantes. Pour l'agronome Benoit Delmas, une telle végétation laissait augurer une belle qualité et quantité de foin. Les éleveurs quant à eux estiment récolter en moyenne 5,5 TMS/ha sur cette parcelle, entre 1^{ère} et 2^{ème} coupe. En 2017, le rendement a été de 4 TMS/ha.

● Des analyses de fourrage cohérentes avec l'avis du jury

Sur les récoltes en foin de cette prairie, l'agriculteur a fait faire des analyses de fourrage en 2017. Thierry Vieillescazes, le technicien Unotec qui suit l'élevage, commente : « La première coupe est sortie à 0,66 UFL, 64 PDIN, 71 PDIE et 1,46 UEB. La deuxième affichait 0,79 UFL, 92 PDIN, 90 PDIE et 1,28 UEB. Ces valeurs traduisent un fourrage très équilibré,



En bordure de parcelle, d'anciens bâtiments abritent les brebis lors de leur séjour dans la prairie pour le pâturage d'automne. © L. Jacob - PNR Grands Causses

la seconde coupe équivaut même à du foin de Crau».

● Foin au printemps et pâturage d'automne

Les éleveurs du Gaec des Tuilières exploitent leurs prairies en foin séché au sol (2 coupes) et en pâture. Concernant La Resse, le foin de première coupe est utilisé à l'allaitement et à la traite. Le regain est utilisé pour la traite, avec la première coupe et une complémentation en luzerne déshydratée 23% de protéines (pour ajuster la quantité de fourrage). Ce type de ration est également complétement avec de l'aliment complé (en salle de traite) et des céréales de l'exploitation associées à de la drèche de blé.

Le pâturage de la parcelle se fait uniquement à l'automne, en préparation des brebis pour la mise bas. Il est organisé par blocs avec des filets, les animaux restant sur place dans une ancienne bergerie située en bordure de la parcelle (le passage à gué du Lot ne se ferait pas tous les jours !). En moyenne, la prairie fournit un mois de pâture pour environ 170 brebis.

● L'intérêt et le savoir-faire des éleveurs, «secret de beauté» de la prairie

Du foin de bonne à très bonne qualité et en bonne quantité, une «ressource pâturage» d'automne significative, voilà ce que permet cette «prairie fleurie» précieusement conservée par les éleveurs. Côté soins, ils y épandent chaque année 5 t/ha de fumier frais et apportent tous les 2 ans un amendement calcique (chaux). Ils fauchent au bon moment, font pâturer leurs animaux à l'heure et sans excès... La recette paraît toute simple, elle l'est en somme, si l'on compte avec le savoir-faire de ces agriculteurs et l'intérêt qu'ils portent à ce type de parcelle...

Mireille Lafouge,

d'après les informations fournies par Benoit Delmas (Chambre d'agriculture), Thierry Vieillescazes (Unotec) et Nicolas Fayet (Gaec des Tuilières)

L'intervention de la mission agronomie de la Chambre d'agriculture de l'Aveyron au jury du Concours général agricole des prairies fleuries est financée par le Casdar (ministère de l'Agriculture) et l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.